

PRÉAVIS N° 43

AU CONSEIL COMMUNAL

Route des Tattes d'Oie – Giratoire Signy/ Tattes d'Oie/ Alfred-Cortot/ Eules

Demande de crédit de CHF 2'156'200.- TTC pour financer le réaménagement, en intégrant la mobilité douce :

- de la route des Tattes d'Oie, et
- du giratoire des Tattes d'Oie / Signy / Cortot / Eules.

Délégués municipaux : M. Olivier Mayor
Mme Elisabeth Ruey-Ray

Nyon, le 12 mars 2012

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Avant-propos

Jusqu'au début de la législature 2006-2011, le Service des travaux et environnement a planifié et réalisé l'entretien constructif des voiries, en étroite collaboration avec les Services industriels, la police communale et le Service des espaces verts et forêts.

La création de l'Office de la mobilité, au début de la précédente législature, a été l'occasion de porter une nouvelle réflexion sur les besoins en mobilité à Nyon.

En 2009 a été lancé l'établissement du Concept de Mobilité Urbaine (ci-après CMU), dont les grands principes et mesures ont été finalisés en 2010.

Un grand nombre de mesures devra se concrétiser sur l'espace routier. Ainsi, un nouveau fonctionnement interne s'impose pour concilier l'entretien constructif du réseau routier avec les aménagements adaptés à tous les usagers de l'espace public : piétons, cyclistes, conducteurs de véhicules motorisés et riverains.

Il est donc nécessaire de développer :

- une vision cohérente et globale en matière de mobilité et d'aménagement du réseau de voiries;
- une coordination accrue de nos actions et interventions pour répondre aux besoins et attentes des différents usagers en matière de sécurité et de qualité des aménagements.

Rappel historique

En 2009, par le biais du préavis n°79, la Municipalité a obtenu un crédit de CHF 600'000.- pour l'entretien constructif de la route des Tattes d'Oie. Au printemps 2010, la Municipalité a différé cette dépense en demandant à l'Office de la mobilité et au Service des travaux et environnement de proposer un réaménagement de l'espace "mobilité" en intégrant l'entretien constructif.

Le tronçon des Tattes d'Oie s'inscrit dans le réseau de mobilité douce développé dans le Schéma Directeur de l'Agglomération Nyonnaise (SDAN); il a été confirmé dans le CMU. C'est le premier maillon de la liaison transversale Est-Ouest majeure (Médiane), qui permet aux mobilités douces (piétons et cyclistes), ainsi qu'aux transports publics de traverser l'agglomération compacte au départ de la route de Divonne jusqu'à celle de l'Etraz.

Pour que la Médiane puisse jouer son futur rôle d'axe de mobilités douces et de transports publics, la vitesse de circulation et le taux de trafic devront nécessairement baisser; ce qui n'est possible qu'avec la réalisation de la route de distribution urbaine (RDU). Cette dernière aura pour principal rôle de dévier le trafic à l'entrée Nord de la ville et d'absorber le trafic de l'axe Eules-Oulteret. L'objectif visé par le CMU pour cet axe est de passer d'un trafic journalier moyen (TJM) de 14'000 véhicules par jour à un plafonnement à 6'000 véh./j. en tenant compte d'une croissance de 50 % de la population nyonnaise et de 70 % d'emplois, à l'horizon 2030.

Conformément à cette planification, la Médiane sera donc classée dans les types d'aménagements dédiés aux routes à trafic moyen à fort (TJM=3'000 à 10'000 véh./j.) et bénéficiera d'aménagements adaptés pour assurer la cohabitation entre les piétons/vélos, les automobiles et les bus.

Le tronçon Tattes d'Oie, qui représente la portion Est de la Médiane est donc considéré comme le projet pilote pour traduire cette continuité du réseau de mobilité douce urbain et régional, garantissant la sécurité des piétons et des cyclistes, ainsi que leur cohabitation dans différents types de régimes de circulation (30-50km/h).

2. Description du projet

Présentation générale

L'aménagement de la route des Tattes d'Oie traduit une volonté politique forte d'apporter de la sécurité aux mobilités douces et aux personnes à mobilité réduite, visant un niveau de qualité optimal pour les utilisateurs de l'aménagement de cette nouvelle zone 30 km/h. En effet, le traitement des zones 30 km/h était, jusqu'à présent, réalisé de manière transitoire et avec peu de moyens; il visait essentiellement la réduction de la vitesse de circulation.

Ce tronçon a été réfléchi en tenant compte du contexte global, mais également des usages en relation avec la présence de deux écoles (Couchant et Tattes d'Oie), des appartements protégés pour les aînés et du stade de Marens. Les déplacements et les traversées des écoliers ont été étudiés de manière à leur assurer sécurité et autonomie sur le chemin de l'école.

Aménagements spécifiques

Les personnes à mobilité réduite et plus particulièrement les personnes malvoyantes se verront accompagnées dans leur traversée de route par l'installation de bandes podotactiles de vigilance.

Des bancs seront implantés tout le long pour permettre aux aînés fragilisés, notamment les résidents des appartements protégés des Tattes d'Oie, de pouvoir se reposer lors de leurs déplacements en direction du centre commercial de la Levratte.

La plantation d'environ une vingtaine d'arbres complètera cet aménagement pour apporter une nouvelle qualité paysagère à cette zone 30 km/h et pour offrir de l'ombre et de la fraîcheur sur cet axe de mobilité piétonne.

Les cyclistes auront également la possibilité de se mouvoir sur un axe leur assurant la continuité dans leurs déplacements, tout en respectant une cohabitation parfois difficile avec les plus fragilisés. Une offre de supports vélos et de places pour deux-roues motorisés est prévue notamment aux abords des écoles et du stade.

Ce réaménagement de la route des Tattes d'Oie sera également l'occasion de réorganiser le stationnement public et de prévoir des places de stationnement à durée limitée à 5 heures, conformément à la politique de stationnement de la Ville, pour endiguer le stationnement de longue durée qui profite aujourd'hui aux pendulaires.

Présentation détaillée

La route des Tattes d'Oie

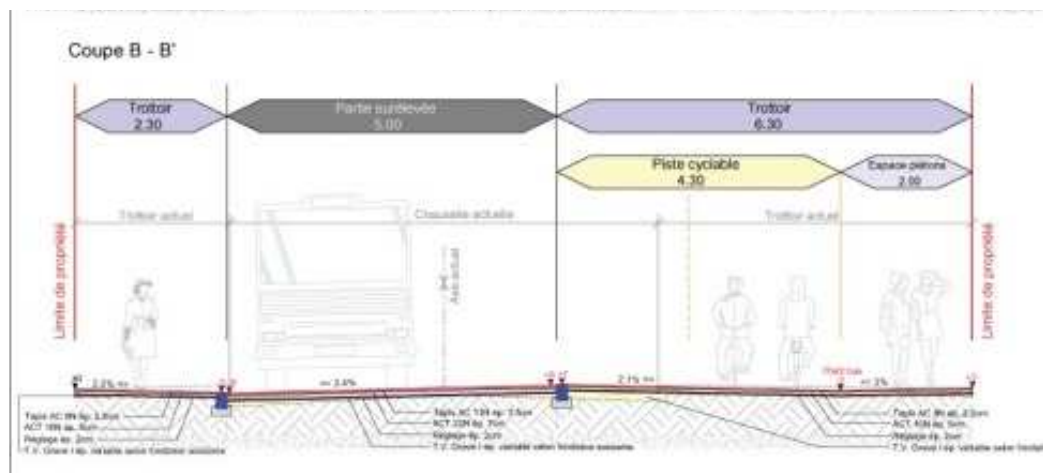
Le projet, tel que présenté ci-après et figuré sur le plan annexé, prévoit les aménagements suivants :

- La chaussée au débouché du giratoire aura un gabarit de 7 m permettant d'inclure une présélection d'une largeur de 1.20 m pour l'introduction des cyclistes sur le trottoir. Sur ce tronçon, la route sera bordée de deux trottoirs avec des bordures non franchissables. La partie routière des Tattes d'Oie sera réalisée par une route d'une largeur de 5 m, bordée côté Jura par un trottoir, tous deux séparés par une bordure semi-franchissable.

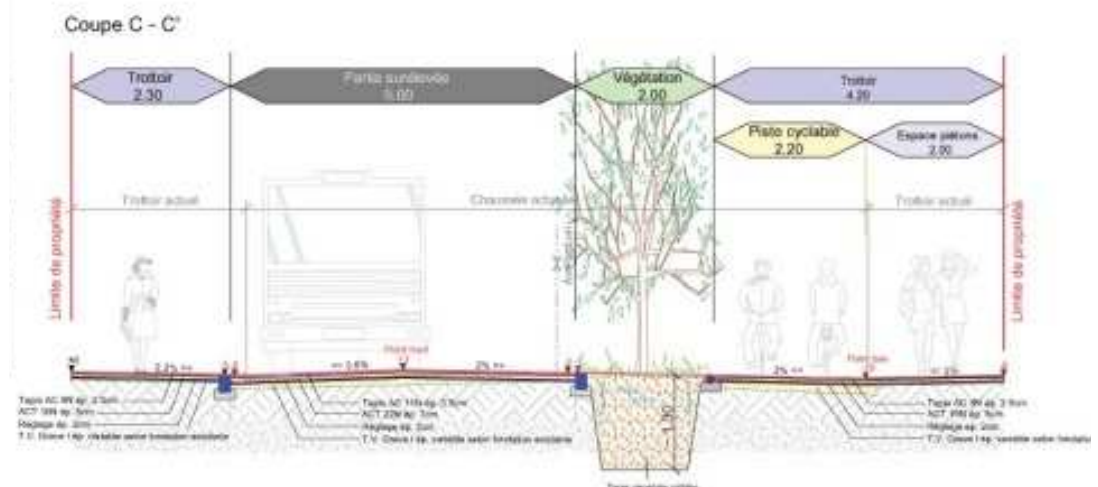
NYON - PRÉAVIS N° 43 AU CONSEIL COMMUNAL

Ce gabarit permet le croisement d'un camion et d'une voiture à une vitesse de 30 km/h, le croisement de deux camions nécessitant obligatoirement l'empiètement sur le trottoir. Cette mesure a pour rôle de réduire la vitesse de circulation.

- Quatre seuils seront réalisés et répartis sur la longueur de la route des Tattes d'Oie, ces derniers étant chaque fois placés aux endroits des traversées piétonnes existantes. Ces plateaux seront légèrement surélevés par rapport à la chaussée. La longueur des seuils varie entre 12 et 15 m; ils sont conformes aux directives VSS (Association suisse des professionnels de la route et des transports) pour les transports publics.
- Un large trottoir dévoué à la mobilité douce est réalisé côté lac, accueillant les zones de verdure, la piste cyclable et le trottoir. Il sera séparé de la route par une bordure de type granit infranchissable. La délimitation entre la piste cyclable et le trottoir sera réalisée par un marquage.



- Les zones de places de parc prévues côté lac de la route seront réalisées au même niveau que la chaussée. La bordure granit les contourne, démarquant les places du trottoir et évitant ainsi aux véhicules de se parquer dessus.
- Des îlots de verdure, agrémentés de plantations, seront réalisés le long de la zone de mobilité douce, la séparant de la chaussée.



NYON - PRÉAVIS N° 43 AU CONSEIL COMMUNAL

- Du mobilier urbain et des zones pour les vélos seront réalisés sur des portions du trottoir côté lac où ce dernier comprend des surlargeurs n'entravant ainsi pas le gabarit, les vélos étant à proximité directe des pistes cyclables.
- En ce qui concerne le trottoir côté Jura, ce dernier sera réalisé dans un plan continu au-dessus du niveau de la chaussée. La bordure étant semi-franchissable, aucun abaissement ne sera réalisé au droit des chemins d'accès, ces derniers étant déclassés par le trottoir par l'ajout de lignes de pavés à l'arrière.
- La présélection existant le long de la route de Divonne permettant l'introduction sur la route des Tattes d'Oie sans passer par le carrefour à feux sera supprimée et remplacée par un nouveau trottoir. L'importante place libérée par cet ouvrage sera réaménagée en espace de verdure.
- Toujours au carrefour de la route de Divonne, le passage piéton existant sera déplacé d'environ 2 m en direction des Tattes d'Oie et une zone d'environ 5 m sera aménagée en tête de présélection. Cette dernière sera réservée aux vélos et permettra la réintroduction de ces derniers depuis la piste cyclable située sur le trottoir côté lac.

Le réseau des grilles et collecteurs des eaux claires sera également adapté au nouveau projet dans le cadre de ces travaux.



Le giratoire Tattes d'Oie / Signy / Cortot / Eules

Le projet prévoit l'implantation d'un giratoire de \varnothing 24 m avec une largeur d'anneau de 7 m. L'îlot central de \varnothing 6 m est infranchissable et bordé d'une zone semi-franchissable d'une largeur de 2 m. Ces dimensions permettent aux différents véhicules des transports publics et aux poids lourds de pouvoir en faire le tour. Le centre a été défini environ 5 m à l'est de l'intersection des axes route de Signy – avenue Alfred-Cortot – avenue des Eules, offrant pour ces trois axes principaux des angles d'insertion de bonne qualité.

Les quatre traversées piétonnes autour du giratoire seront munies de seuils pour réduire la longueur de la traversée et de bandes podotactiles de vigilance pour sécuriser la traversée des personnes malvoyantes.

Espaces verts - Descriptif des plantations

Sur toute la longueur de la route des Tattes d'Oie seront réalisés des îlots de végétation de dimensions différentes, plus conséquents où l'arborisation sur les parcelles privées fait défaut. Ces îlots marqueront la limite entre la zone voiture et la zone de mobilité douce. Ils seront plantés d'arbres tiges couronnés à une hauteur d'environ 3 m, tous de même essence, dans des séquences irrégulières, de manière à rompre la monotonie de cette longue route. Au sol, une végétation extensive indigène agrémentée de quelques plantes vivaces, rendra ces espaces riches en biodiversité. Cette composition sera rationnelle à l'exploitation et ne nécessitera pas l'implantation de prises d'eau. Seules 2 ou 3 fauches par année seront nécessaires.

La zone centrale du giratoire côté avenue des Eules sera plantée d'une manière économique avec des plantations basses, en attendant un concept d'aménagement global pour l'ensemble des giratoires de la ville de Nyon existant ou à créer.

Extension des Services Industriels

En coordination avec l'aménagement de cette voie, le Service de l'électricité procédera à la pose de tubes en attente pour le renforcement des réseaux haute et basse tension sur le secteur stade de Marens – Av. Alfred-Cortot et au remplacement des câbles d'introduction des immeubles sis à la route des Tattes d'Oie 2 et 4.

3. Incidences financières

Les présents coûts sont le résultat d'un appel d'offres public (procédure ouverte) :

Infrastructures routières

Route :

Génie civil	CHF	1'480'000.-
Marquage et signalisation (y.c. bande podotactiles de vigilance)	CHF	30'000.-
Aménagements paysagers	CHF	74'000.-
Emplacements vélos	CHF	5'000.-
Honoraires ingénieurs civils et spécialisés en transports	CHF	61'000.-
Relevé géométrique après travaux (cadastration)	CHF	9'000.-
Divers et imprévus	CHF	100'000.-
S/Total HT	CHF	1'759'000.-

Giratoire :

Génie civil	CHF	620'000.-
Marquage et signalisation (y.c. bande podotactiles de vigilance)	CHF	40'000.-
Aménagements paysagers	CHF	5'000.-
Emprises et servitudes	CHF	20'000.-
Honoraires ingénieurs civils et spécialisés en transports	CHF	40'000.-
Relevés géométriques après travaux (cadastration)	CHF	9'000.-
Divers et imprévus	CHF	59'000.-

S/Total HT CHF 793'000.-

Total HT CHF 2'552'000.-

Total brut TTC CHF 2'756'200.-

Déduction du préavis n°79 / 2009 CHF 600'000.-

Total net TTC CHF 2'156'200.-

Services Industriels

Les travaux devisés à CHF 55'000.- figurent au budget d'extension des Services industriels.

Espaces verts – Entretien annuel

Le coût d'exploitation de ces nouvelles plantations a été estimé à CHF 6'000.- par an.

4. Aspects du développement durable

4.1. Dimension économique

La qualité des aménagements et le confort pour les usagers de la mobilité douce, qui sont visés dans ce premier tronçon de la Médiane, expliquent les coûts de ce projet. Comme il a été rappelé en introduction, l'approche classique de l'entretien constructif régulier du réseau routier a évolué vers l'aménagement des espaces de mobilité qui accueillent aujourd'hui les différents modes de déplacements, et qui doivent répondre à de hauts standards de qualité paysagère, de sécurité et de confort.

4.2. Dimension sociale

La dimension sociale est assez forte dans ce projet. La réponse aux besoins des usagers les plus fragilisés de l'espace public a été prise en compte en amont; elle sera traitée et adaptée même après sa réalisation. L'objectif est d'arriver à développer des axes qui répondent de plus en plus aux nouvelles pratiques de la mobilité urbaine; plus précisément les piétons enfants, personnes âgées, personnes à mobilité réduite et handicapées et les cyclistes qui souhaitent, eux aussi, pouvoir partager l'espace habituellement dédié aux automobilistes. Ces nouveaux aménagements nécessiteront une observation et un suivi de la part des services techniques de la ville pour s'assurer de leur efficacité et réagir rapidement, si nécessaire. Par ailleurs, ce large espace dédié aux piétons en particulier, offre la possibilité d'avoir des lieux de rencontre à proximité des habitations.

4.3. Dimension environnementale

La zone 30 km/h sur la route des Tattes d'Oie sera dotée d'un dispositif complet pour réduire les nuisances environnementales. En effet, le transit sera limité grâce aux aménagements alternés et à la limitation du temps de stationnement qui dissuadera les pendulaires à la recherche de place de longue durée. La vitesse sera également réduite car le gabarit de la route et son aménagement ne permettront plus les excès de vitesse. Et enfin, ces options favoriseront le report modal vers les modes de déplacements doux; effectivement, piétons et cyclistes regagneront de l'espace pour se déplacer sur ce tronçon moins bruyant et moins pollué qu'un axe du réseau principal.

5. Conclusion

L'aménagement de la route des Tattes d'Oie sera le premier tronçon du territoire communal à être réaménagé comme une véritable zone 30 km/h. Suivront par la suite en 2013, les tronçons de la route du Stand, qui sera coordonné avec les aménagements destinés aux bus urbains et régionaux, ainsi que le tronçon sud de la route de Saint-Cergue, qui sera un axe fort de la mobilité douce en direction de la gare, mais également de la rue de la Morâche.

Cette planification future, à court/moyen/long terme, du réseau routier vise à atteindre les objectifs que la Municipalité s'est fixée dans le CMU. Il s'agit essentiellement d'accompagner le développement de la ville et sa mobilité, en veillant à préserver la qualité de vie des Nyonnais. Elle se traduit ici par la maîtrise de la croissance des déplacements et du trafic automobile en misant sur le report modal vers la marche à pied et la pratique du vélo et surtout en apportant plus de sécurité et de qualité dans l'espace public pour donner envie à tous de pratiquer la ville autrement qu'en voiture. Enfin, ces aménagements sont une des mesures nécessaires pour accompagner la densification de la ville en apportant des espaces conviviaux de déplacement et de rencontre.

NYON - PRÉAVIS N° 43 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 43 concernant une demande de crédit de CHF 2'156'200.- TTC pour financer le réaménagement de la route des Tattes d'Oie – Giratoire Signy/ Tattes d'Oie/Cortot/ Eules, en intégrant la mobilité douce :

- de la route des Tattes d'Oie, et
- du giratoire des Tattes d'Oie / Signy / Cortot / Eules,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. La Municipalité est autorisée à procéder aux travaux de reconstruction de la route des Tattes d'Oie, pour tenir compte de la mobilité douce, ainsi que du giratoire situé à l'intersection des routes de Signy et des Tattes d'Oie avec les avenues Alfred-Cortot et des Eules.
2. A cet effet, il lui est accordé un crédit de CHF 2'156'200.- TTC qui sera porté au compte n°9143.20 « dépenses du patrimoine administratif », dépense amortissable en 30 ans.
3. La Municipalité est autorisée à procéder à toutes opérations et à signer tous actes, notamment ceux en conformité à la Loi sur l'expropriation, tendant à permettre la réalisation des travaux d'amélioration piétonne et routière, d'assainissement du réseau des collecteurs EC et EU et des travaux d'infrastructure des Services Industriels y relatifs.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 12 mars 2012 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

D. Rossellat



Le Secrétaire :

C. Gobat

Annexes :

- Fiche d'investissement
- 2 plans de situation

1^{ère} séance de la commission

Municipaux délégués	M. Olivier MAYOR et Mme Elisabeth RUEY-RAY
Date	Lundi 23 avril 2012 à 19h15
Lieu	Ferme du Manoir – Salle de conférence 1

FICHE D'INVESTISSEMENT

PREAVIS No. 43 / 2012

**Route Tattes d'Oie - Giratoire Signy/Tattes d'Oie/Alfred Cortot/
Eules**

Date: Nyon le

12.03.2012

Demande de crédit de CHF 2'156'200.-- TTC

Situation des préavis au 15.03.2012

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Total des préavis votés par le Conseil Communal	11'435'780	15'096'800	16'926'760	6'905'181	12'753'520	3'824'700

Situation des emprunts au 15.03.2012

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Plafond d'emprunt selon préavis No. 27 adopté le 12.12.2011					225'000'000	225'000'000
Emprunts au 1er janvier	126'692'231	131'225'479	141'053'013	140'793'357	137'966'600	122'883'270
Evolution des emprunts durant la période +/-	4'533'248	9'827'534	-259'656	-2'826'757	-15'083'330	0
Emprunts fin période/date du jour	131'225'479	141'053'013	140'793'357	137'966'600	122'883'270	122'883'270

Cautionnements et garanties

Plafond (préavis No.27)	24'200'000
Engagé	-11'265'799
Caution demandée	0
Disponible	12'934'201

Dépenses d'investissement

Estimation des dépenses d'investissements nets

Estimation amort. + entretien

Descriptif/Libellé	CHF TTC	Estimation des dépenses d'investissements nets					Estimation amort. + entretien		
		2012	2013	2014	2015	TOTAL	Durée ans	Montant Amortiss.	Entretien annuel
Réaménagement route des Tattes d'Oies / Giratoire	2'156'200	2'156'200	0	0	0	2'156'200			6'000
		0				0			
Total de l'investissement	2'156'200	2'156'200	0	0	0	2'156'200	30	71'873	6'000

Financement du préavis

Budget de fonctionnement:

Trésorerie courante

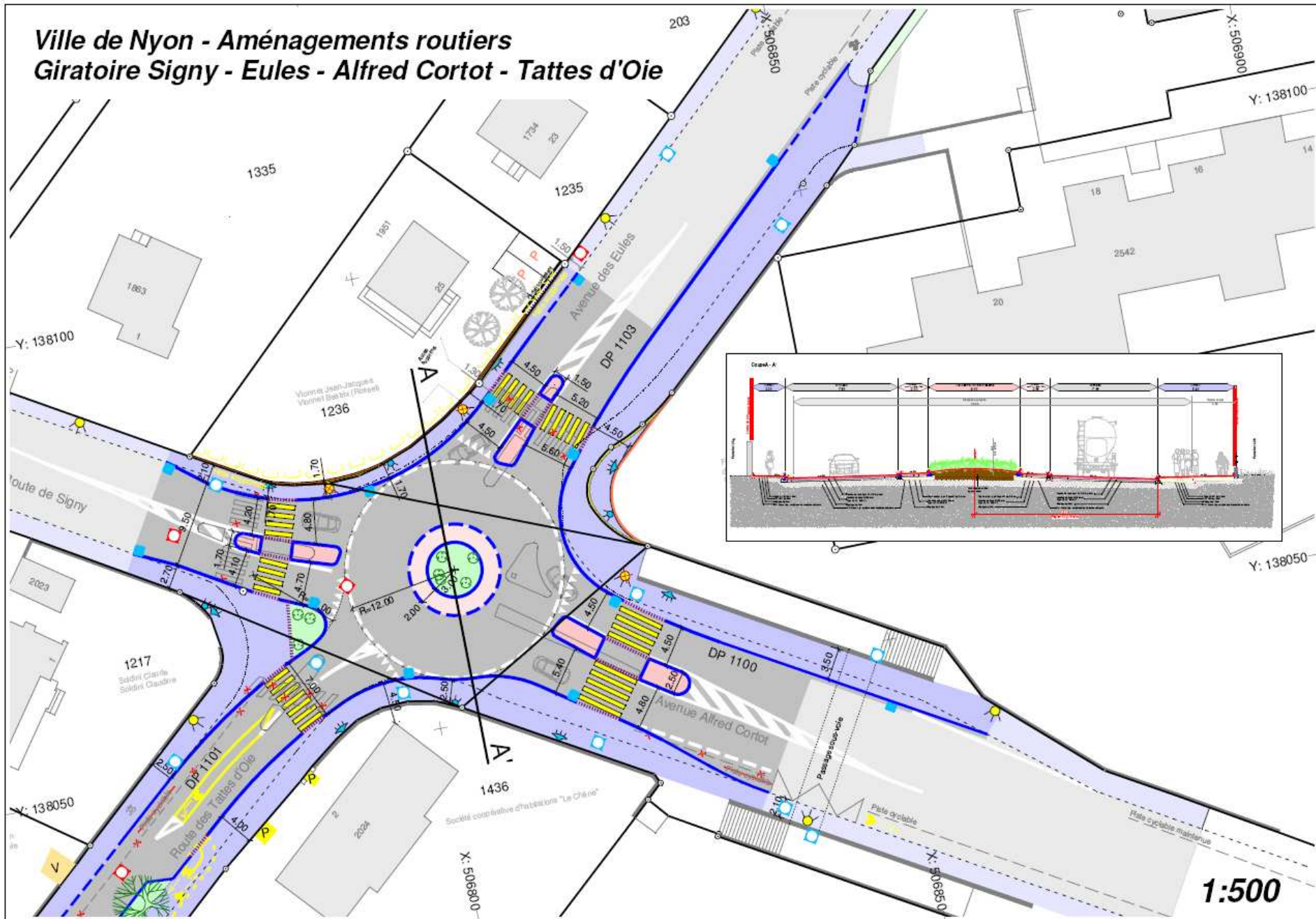
Investissement:

Trésorerie/Emprunts dont 2'156'200

Estimation des coûts d'exploitation

Libellé / années	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Coût total d'exploitation	142'559	140'403	138'247	136'091	133'935	131'778
Intérêts en % 3.00%	64'686	62'530	60'374	58'217	56'061	53'905
Entretien	6'000	6'000	6'000	6'000	6'000	6'000
Amortissements	71'873	71'873	71'873	71'873	71'873	71'873
Personnel supp. en CHF	0	0	0	0	0	0
Personnel supp. en EPT	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Economies / Recettes	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
Coûts nets d'exploitation	142'559	140'403	138'247	136'091	133'935	131'778

Ville de Nyon - Aménagements routiers
Giratoire Signy - Eules - Alfred Cortot - Tattes d'Oie



Ville de Nyon - Aménagements routiers Route des Tattes d'Oie

